Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260708-2026_07_153-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUILLET 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 10/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	01/07/2026
Date d'affichage de la convocation	01/07/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal, arrivé à 20h17
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : M.Jonathan BOULVAIS, Mme Anaïs MONPAYS

Etait absent : néant

Pouvoirs : de M.Jonathan BOULVAIS à Mme Nathalie FOUILLARD

Mme Corine CHAVOIX est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/07-153 : Objet : Règlement intérieur d'utilisation du restaurant scolaire

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la compétence communale en matière de gestion des équipements communaux et d'organisation du service de restauration scolaire ;
Vu le projet de règlement intérieur de la salle Arc-en-Ciel – restaurant scolaire partagé annexé à la présente délibération ;
Considérant que la commune de Romagné est propriétaire de la salle Arc-en-Ciel, utilisée pour le service des repas au bénéfice des élèves de l'école publique et de l'école privée ;
Considérant que le fonctionnement de ce site implique l'intervention de personnels communaux ainsi que de personnels de l'école Sainte Anne,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260708-2026_07_153-DE

Considérant qu'il appartient à la commune, en qualité de propriétaire des locaux et partie prenante au fonctionnement du service, de veiller à la bonne organisation du site et au respect des exigences de sécurité sanitaire ;
Considérant qu'il est nécessaire de formaliser, dans un document unique opposable à l'ensemble des personnels concernés, les règles applicables en matière d'hygiène alimentaire, de plan de maîtrise sanitaire (PMS), de respect des principes HACCP, de traçabilité, de relevés de températures, de nettoyage-désinfection, de gestion des allergènes, de signalement des non-conformités et d'organisation du travail dans les locaux partagés

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle Arc-en-Ciel. Mme la Maire rappelle qu'elle entend présenter ce règlement à la rentrée et le faire signer par les directions et personnels concernés. Elle donne lecture du règlement aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par,
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Adopte** le nouveau règlement intérieur de la salle Arc-en-Ciel, affectée à la restauration scolaire;
- **Précise** qu'il devra être porté à la connaissance de tous les personnels y intervenant, chacun devant s'engager à le respecter.
- **Dit** qu'il entrera en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 10/07/2026
- de la publication :
Le : 10/07/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

La Secrétaire de séance, Mme Corine CHAVOIX

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260708-2026_07_153-DE